



## Union Fédérale des Syndicats de l'État- CGT

Montreuil, le 6 mai 2019

Monsieur Gérald DARMANIN  
*Ministre de l'Action et des Comptes publics*

Monsieur Olivier DUSSOPT  
*Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique*

139 rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

### **Objet : préavis de grève du 13 mai au 4 juin 2019**

Messieurs les Ministres,

Comme vous le savez, avec toutes les autres organisations syndicales représentatives, la CGT s'oppose au projet de loi dit de transformation de la Fonction publique.

Dans ce cadre, une première journée de grève et de manifestations transversale aux trois versants aura lieu le jeudi 9 mai.

Malheureusement, tout laisse à penser que le président de la République, le gouvernement et la majorité parlementaire ne retireront pas ce texte néfaste le soir du 9 mai, quel que soit le niveau de participation à cette journée d'action.

L'UFSE-CGT estime la situation suffisamment grave pour qu'elle inscrive clairement sa détermination dans un processus de mobilisation. En ce sens, le 9 mai ne saurait être à nos yeux une journée de protestation symbolique ou une sorte de baroud d'honneur.

C'est pourquoi, sachant que le projet de loi entrera en débat en séance plénière de l'Assemblée nationale le 13 mai, nous déposons par la présente un préavis de grève débutant le lundi 13 mai, ainsi que la nuitée en amont, et finissant – pour cette séquence – le mardi 4 juin, ainsi que la nuitée en aval.

Ce préavis, qui couvre tous les agents relevant de la Fonction publique de l'Etat, permettra aux personnels qui le souhaitent de cesser le travail dans la période considérée.

En même temps que l'exigence du retrait du projet de loi, l'UFSE-CGT continue à revendiquer une toute autre politique pour la Fonction publique et ses agents, ce qui passe notamment par une rupture avec les politiques d'austérité.

Nous revendiquons de nouveau :

- ✓ Des créations d'emplois statutaires dans les nombreux secteurs qui en ont besoin ;
- ✓ Un vaste plan de titularisation ;
- ✓ Le dégel de la valeur du point et des augmentations générales permettant de compenser les pertes intervenues ;
- ✓ L'abrogation du jour de carence ;
- ✓ Le développement des missions publiques ;
- ✓ Le renforcement et l'amélioration du Statut général ;
- ✓ Les revalorisations des pensions ;
- ✓ La défense des régimes spéciaux de retraite.

Comme la réglementation le prévoit, nous sommes disponibles pour toute négociation que vous voudriez mener dans le cadre de ce préavis.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Marc CANON  
*Secrétaire général de l'UFSE-CGT*